Donald Trump prolonge d'un an la loi soutenant le blocus économique

La Havane, 9 sept. (RHC).- Le président des États-Unis, Donald Trump, a prorogé d'un an la Loi du Commerce avec l'Ennemi, dont le contenu a servi de fondement au blocus économique, commercial et financier que Washington a officiellement décrété contre Cuba, le 3 février 1962.

Cette décision «répond aux intérêts nationaux de Washington» a assuré le président Trump.

Seul le Congrès des États-Unis est faculté pour décider de la levée du blocus mais la prolongation de la loi du commerce avec l'Ennemi signée hier par Trump montre clairement qu'entre les mains du président se trouve la possibilité de l'assouplir ou de le laisser sans effet.

Donald Trump devait décider avant le 14 septembre s'il prolongeait ou non le blocus de Cuba en vertu de la loi du Commerce avec l'Ennemi. Depuis que le président John Kennedy a décrété le blocus de Cuba, en février 1962, tous les présidents étasuniens ont rénové, tous les ans, cette loi soutenant la politique qui vise à faire plier le peuple cubain par la faim et la maladie.

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/140923-donald-trump-prolonge-dun-an-la-loi-soutenant-le-blocus-economique

Radio Habana Cuba